

L'an deux mille dix, le vingt cinq juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize juin deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés : 18
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents(es)

Annie AGIER,	Daniel CHARRASSE suppléant,	Christine NIVOU,
André AUBERIC,	Claire CHASTAN,	Hervé RASCLARD,
Marcel BAGARD,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Jean-Louis REY,
Christian BARTHEYE,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,	Valery LIOTAUD,	Nicolas ROSIN,
Jean-Pierre BUIX,	Jean-Jacques MONPEYSEN,	Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Paul ARNOUX à Jean-Marie BERTRAND, Marc BONNARD à Hervé RASCLARD, Marie BOUCHEZ à Nicolas ROSIN, Jean-Michel CREISSON à Michèle EYBALIN, Alain GABERT à Christine NIVOU, Michel GREGOIRE à Jean-Pierre BUIX, Bruno LAGIER à André AUBERIC, Patricia MORHET-RICHAUD à Marcel BAGARD

Excusés(es)

Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Olivier CADIER, Pierre COMBES, Marie-Christine GIT, Corinne MOREL-DARLEUX, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jacques RODARI, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Choix du lauréat du concours de création graphique pour le logo du futur Parc des Baronnies Provençales.

Afin d'être prêt pour sa validation, le projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales doit se doter d'un logotype à la fois représentatif de son territoire et incarnant la labellisation par l'Etat et la Fédération des Parcs. Les emblèmes paysagers de la montagne et de la lavande avaient été originellement choisis par le COD.

Lors du Comité Syndical du 8 mars 2010, la proposition du Président d'organiser un concours de création graphique visant à concevoir le logotype du Parc naturel régional des Baronnies Provençales a été retenue.

Ce concours a été ouvert le 24 mars 2010 sur la base d'un cahier des charges proposé par le COD assisté du chargé de mission paysage (logotype de la Fédération des Pnr intégrant la lavande et la montagne sur proposition du COD). Il a été communiqué à de nombreux professionnels, étudiants ou praticiens du graphisme, du design, de la communication et des arts visuels ou plastiques en général, aux associations, aux artistes (Maison des Artistes). Les candidats devaient être inscrit au Répertoire des Entreprises et des Établissements, leur permettant de fournir un identifiant Insee (Siret/Siren) (société, micro-entreprise, auto-entrepreneur). Conformément aux dispositions du concours, les lauréats de la première phase de sélection sont récompensés d'un prix de 1 000 €uros et d'un prix supplémentaire de 1 500 €uros pour le lauréat final.

Le processus de concours et son déroulement : l'examen de choix graphiques variés

Du 24 mars au 21 avril, une première phase de consultation a vu 11 candidats proposer des logos visant à répondre au cahier des charges. A l'issue de cette phase et après présentation par l'équipe technique, les élus membres du Bureau (27 avril 2010) ont retenu quatre propositions, les candidats étant invités par des remarques personnalisées à améliorer leurs productions.

Les lauréats de la première phase, gagnant 1 000 €uros chacun, sont :

- COUTURIER Florence (logo n°3).
- EVANGELISTA Jérémie (logo n°1).
- ROCQUAIN Franck (logo n°2).
- ROTH Alain (logo n°4).

Afin de consulter le plus nombre d'acteurs du territoire, élus, habitants et partenaires, un sondage en ligne (site internet du SMBP) a été réalisé du 16 juin au 23 juin.

Le Président présente les résultats :

Parmi les logos présentés, lequel préférez-vous pour le Pnr des Baronnies Provençales ?

Choisissez un sondage Parmi les logos présentés, lequel pr

Parmi les logos présentés, lequel préférez-vous pour le Pnr des Baronnies Provençales ?



Nombre de votants : 1273
 Premier vote : Mercredi, 16 Juin 2010 08:28
 Dernier vote : Mercredi, 23 Juin 2010 16:59

Sur la base des quatre propositions suivantes retenues, retravaillées ou non par leurs auteurs, le Président propose au Comité Syndical de choisir, par un vote à bulletin secret, le lauréat du concours et sa proposition, qui pourra être définitivement affinée. Le logo retenu et finalisé deviendrait le logo du Parc naturel régional des Baronnies Provençales une fois son classement obtenu.



Le Président soumet au vote les différentes versions proposées :

- EVANGELISTA Jérémie (logo n°1) : 20 voix
- ROCQUAIN Franck (logo n°2) : 1 voix
- COUTURIER Florence (logo n°3) : 4 voix
- ROTH Alain (logo n°4) : 1 voix

Le Comité Syndical déclare Jérémie EVANGELISTA lauréat final et gagnant du prix supplémentaire de 1 500 €uros (soit 2 500 €uros au total) du concours de création graphique et retient la proposition n° 1 comme base du logotype du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD